

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur



Conseil Général
Haut-Rhin



Le Directeur de l'Autonomie
n de l'Autonomie

Christian FISCHER

Colmar, le

2011 00461

ARRETÉ N°

DSOL

Du

29 DEC. 2011

Portant modification de la composition des membres
Du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées du Haut-Rhin
(C.O.D.E.R.P.A.)

Le Président du Conseil Général du Haut-Rhin

- VU la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales (article 57),
- VU la délibération du Conseil Général du 24 juin 2005 relative au rôle, à la composition et au fonctionnement du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU la délibération de la Commission Permanente du Conseil Général du 17 décembre 2009 portant fixation à 130 du nombre maximum de membres du CODERPA du Haut-Rhin,
- VU l'arrêté n° 2008-00657 du 19 octobre 2011 portant nomination des membres du CODERPA du Haut-Rhin,
- SUR proposition du Directeur Général des Services,

ARRETE

Article 1

L'article 1^{er} de l'arrêté n°2011 00397 du 19 octobre 2011 portant nomination des membres du CODERPA est modifié comme suit :

Article 2

La composition du Comité Départemental des Retraités et Personnes Agées (CODERPA) placé sous la présidence du Président du Conseil Général ou de son représentant est fixée comme suit :

Hôtel du Département
100, avenue d'Alsace
BP 20351
68008 Colmar Cedex

Tél. 03 89 30 67 83
Fax 03 89 21 37 55
coderpa@cg68.fr
www.cg68.fr

COLLEGE N°3

Représentants des collectivités locales et des principaux organismes qui par leurs interventions et leurs financements apportent une contribution significative à l'action en faveur des personnes âgées.

REPRESENTANT DE LA CAISSE REGIONALE D'ASSURANCE VIEILLESSE (CRAV)

Suppléant :

M. Michel SCHMITT

Administrateur

Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse

86 route de Bâle

68127 SAINTE-CROIX-EN-PLAINE

En remplacement de :

Monsieur Jean-Bernard PERINOTTO

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services du Département et Monsieur le Directeur de la Solidarité sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié dans le Bulletin d'Information Officiel du Département.

LE PRESIDENT

Pour le Président et par délégation
Le Directeur Général Adjoint

Michel CHOCHOY